



3 septembre 2024

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la Salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le mardi 3 septembre 2024 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Guy Boutin, la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Clifford Lancaster, Gérard Tremblay et Charles Mallette. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le poste du district 5 est vacant.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

#### ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 3 septembre à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal - Assemblée régulière du 12 août 2024**
- 4. Période de questions - Sujets généraux**
- 5. Urbanisme**
  - 5.1 Avis de conformité et entrée en vigueur
    - 5.1.1 Règlement numéro 333, modifiant le règlement de zonage numéro 108 concernant les dispositions relatives aux projets intégrés
    - 5.1.2 Règlement numéro 335, modifiant le plan d'urbanisme numéro 107 concernant le remplacement du plan particulier d'urbanisme
    - 5.1.3 Règlement numéro 336, modifiant l'annexe V « Grille des spécifications des usages permis par zone » du règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services hôteliers illimités » (c3.6a) dans la zone C-1
  - 5.2 Règlement numéro 334 relatif à la démolition d'immeubles - Avis de motion et premier projet
  - 5.3 Règlement numéro 338 modifiant l'article 5 de la section II du chapitre I ainsi que les articles 41.1 et 41.2 de la section III du chapitre III du règlement no 111 et y ajoutant l'article 43 - Avis de motion et premier projet
  - 5.4 Règlement numéro 339 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Avis de motion et premier projet
  - 5.5 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Programme OASIS - Projet d'entente
- 6. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**
  - 6.1 Sel à chemins - Soumissions reçues
  - 6.2 Déneigement - Soumissions reçues
  - 6.3 Sable à chemins - Soumission reçue
  - 6.4 KrownCorp - Demande de pavage
  - 6.5 EXP - Ponceau du Maxi - Offre de service
- 7. Service récréatif**
  - 7.1 Commission scolaire Eastern Township - Éclairage du terrain de soccer du RRHS - Projet d'entente
  - 7.2 Nouveaux horizons - Dépôt de projet - Autorisation signature
  - 7.3 Journalier service Récréatifs et service des Travaux publics et des parcs - Nomination - Embauche



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### **8. Administration – Direction générale**

- 8.1 Dépenses mensuelles par le directeur général – Dépôt
- 8.2 Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – ClimatSol-Plus – Accusé réception
- 8.3 Commission municipale du Québec – Révision périodique de la reconnaissance accordée aux fins d'exemption des taxes foncières - Le rivage du Val St-François et Les Tabliers en folie
- 8.4 Directeur du service des Travaux publics, parcs et immeubles – Nomination – Embauche
- 8.5 Union des municipalités du Québec – Assurance cyberrisques – Soumission
- 8.6 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Lot 6 168 153 sur la 7<sup>e</sup> Avenue – Destruction de milieu humide – Demande de contribution
- 8.7 Règlement 340 fixant le traitement des membres du conseil municipal de la Ville de Richmond – Projet - Adoption
- 8.8 Novo - Classement dans les mutuelles à performance pour l'année 2025 – Novo Sélect
- 8.9 Techn-Nic Réseau conseil - Licences informatiques MERAKI - Soumission

### **9. Police, incendies et sécurité civile**

### **10. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses**

- 10.1 Fondation du Val-St-François - Méchoui pour une bonne cause - Invitation
- 10.2 Canton de Melbourne – Terrain de soccer – Éclairage – Demande de soutien
- 10.3 Municipalité de Saint-Claude – Souper-bénéfice « Du bonheur en bouche » - Invitation
- 10.4 Action climat - Gestion des eaux de ruissellement – Demande de soutien

### **11. Correspondances diverses**

### **12. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)**

- 12.1 Liste des chèques et dépôts directs émis
- 12.2 Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 12.3 Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

### **13. Affaires nouvelles**

- 13.1 M. Rosaire Cabana – Comité consultatif d'urbanisme
- 13.2 « Mabuhay Fest » - Succès

### **14. Période de questions – Sujets à l'ordre du jour**

- 14.1 M. Hubert Royer – Avenue de Melbourne Nord

### **15. Levée de la réunion**

#### **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

2024-09-03-01



No. de résolution  
ou annotation

2024-09-03-02

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 août 2024 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS GÉNÉRAUX

Aucune question particulière n'est adressée aux membres du conseil.

### 5. URBANISME

#### 5.1 Avis de conformité et entrée en vigueur

##### 5.1.1 Règlement numéro 333, modifiant le règlement de zonage numéro 108 concernant les dispositions relatives aux projets intégrés

Le directeur général dépose le certificat de conformité émis le 15 août 2024 par la MRC du Val-Saint-François concernant le Règlement numéro 333 modifiant le règlement de zonage numéro 108 concernant les dispositions relatives aux projets intégrés.

##### 5.1.2 Règlement numéro 335, modifiant le plan d'urbanisme numéro 107 concernant le remplacement du plan particulier d'urbanisme

Le directeur général dépose le certificat de conformité émis le 15 août 2024 par la MRC du Val-Saint-François concernant le Règlement numéro 335 modifiant le plan d'urbanisme numéro 107 concernant le remplacement du plan particulier d'urbanisme.

##### 5.1.3 Règlement numéro 336, modifiant l'annexe V « Grille des spécifications des usages permis par zone » du règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services hôteliers illimités » (c3.6a) dans la zone C-1

Le directeur général dépose le certificat de conformité émis le 15 août 2024 par la MRC du Val-Saint-François concernant le Règlement numéro 336 modifiant l'annexe V « Grille des spécifications des usages permis par zone » du règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services hôteliers illimités » (c3.6a) dans la zone C-1.

#### 5.2 Règlement numéro 334 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et premier projet

Le conseiller Boutin donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 334 relatif à la démolition d'immeubles.

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 69 intitulé Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a adopté, selon le règlement prévu au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), un règlement afin de contrôler la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est dotée d'un comité de démolition afin de pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

2024-09-03-03

2024-09-03-04



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Richmond désire émettre un nouveau règlement de démolition afin de se conformer aux nouvelles exigences visant la protection des immeubles patrimoniaux, la réutilisation adéquate du sol dégagé et afin de soumettre au comité de démolition certaines catégories d'immeubles;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Boutin lors de la séance du 3 septembre 2024;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le premier projet du règlement numéro 334 relatif à la démolition d'immeubles.

(Adoptée)

### 5.3 Règlement numéro 338 modifiant l'article 5 de la section II du chapitre I ainsi que les articles 41.1 et 41.2 de la section III du chapitre III du règlement no 111 et y ajoutant l'article 43 – Avis de motion et premier projet

2024-09-03-05

Le conseiller Tremblay donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 338 modifiant l'article 5 de la section II du chapitre I ainsi que les articles 41.1 et 41.2 de la section III du chapitre III du règlement no 111 et y ajoutant l'article 43.

2024-09-03-06

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Richmond a adopté le règlement de démolition prévu au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) afin de contrôler la démolition d'immeubles patrimoniaux;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le règlement de démolition ne figurent pas les immeubles non patrimoniaux;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de vigiler sur la démolition des immeubles la Ville veut soumettre toute demande de démolition à l'évaluation du comité de démolition;

**CONSIDÉRANT** l'article 76 « REMBLAI ET DÉBLAI » du règlement de zonage no 108;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement « Permis et certificats » no 111 ne prévoit pas l'émission d'un certificat pour exécuter les travaux prévus à l'article 76 du règlement de zonage et que les documents contenus à l'article 43 ne sont pas suffisant pour une analyse complète d'une demande de démolition;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement ne prévoit non plus l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'exécution des travaux prévus à l'article 76 dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ni les documents relatifs aux projets de remplacements d'un immeuble ou d'un logement concernant le projet de reconstruction et d'aménagement du site;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de l'Urbanisme et de la Revitalisation ne peut accorder aucun certificat d'autorisation, ni même exiger les documents nécessaires pour s'assurer que les travaux sont réalisés conformément aux règles de l'art et aux normes de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite contrôler l'état des bâtiments à démolir afin de protéger l'environnement et de répondre à la pénurie de logements en protégeant les immeubles existants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Richmond doit apporter des modifications au règlement no 111 Permis et certificats afin de mieux encadrer les travaux d'ouvrages ainsi que la démolition de tous les



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

immeubles incluant les immeubles construit avant 1940, les immeubles patrimoniaux et les logements;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Tremblay lors de la séance du 3 septembre 2024;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Boutin et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le premier projet du Règlement numéro 338 modifiant l'article 5 de la section II du chapitre I ainsi que les articles 41.1 et 41.2 de la section III du chapitre III du règlement no 111 et y ajoutant l'article 43.

(Adoptée)

### 5.4 Règlement numéro 339 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Avis de motion et premier projet

2024-09-03-07

La conseillère Dubois donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 339 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

2024-09-03-08

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés aux municipalités en matière de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU, titre I chap. IV, section XI);

**CONSIDÉRANT QUE** la technique du PPCMOI permet d'autoriser, sur une base discrétionnaire, un projet terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être satisfaites relativement à la réalisation du projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette technique peut s'avérer particulièrement appropriée dans le cas de projet de réutilisation d'un bâtiment pouvant difficilement être modifié pour recevoir un usage conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU 146) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par la conseillère Dubois lors de la séance du 3 septembre 2024;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par la conseillère Dubois et appuyé par la conseillère Mallette et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le premier projet du Règlement numéro 339 relatif les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

(Adoptée)

2024-09-03-09

### 5.5 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Programme OASIS – Projet d'entente

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Richmond a soumis une demande d'aide financière dans le cadre du programme OASIS pour son projet *Plan de lutte contre les ilots de chaleur et contre les événements de pluies abondantes sur le territoire de la Ville de Richmond*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Richmond a reçu une réponse favorable à sa demande d'aide financière pour un montant de 143 128 \$;



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer la convention d'aide financière qui prévoit entre autres les modalités de versement et de communication externe;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond entérine le projet de convention concernant le versement d'une subvention du gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du programme OASIS et que le directeur général soit autorisé à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2024-09-03-10

**6. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX**

**6.1 Sel à chemins - Soumissions reçues**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour la fourniture de sel à chemins;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Sel Frigon	96,85 \$/tonne
Mines Seleine	-
Sel Warwick	95,49 \$/tonne
Compass Minerals	140,00 \$/tonne

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en sel à chemins pour l'hiver 2024-2025 au plus bas soumissionnaire, soit Sel Warwick, au montant de 95,49 \$ la tonne métrique, taxes en sus, livré.

(Adoptée)

2024-09-03-11

**6.2 Déneigement - Soumissions reçues**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour le déneigement des stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)	
Excavation François St-Jean	Sites municipaux	22 800 \$
	Caserne de pompier	3 000 \$
Travaux à forfait MAKKA	Sites municipaux	----
	Caserne de pompier	----

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'octroyer le contrat pour le déneigement des stationnements municipaux pour la saison hivernale 2024-2025 au plus bas soumissionnaire, soit Excavation François St-Jean, au montant 22 800 \$, taxes en sus, ainsi que pour le déneigement de la caserne des pompiers au montant 3 000 \$, taxes en sus, ce dernier montant devant être facturé au Service de sécurité incendie de la région de Richmond.

(Adoptée)

**6.3 Sable à chemins - Soumission reçue**

Aucune soumission n'a été reçue.



2024-09-03-12

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### 6.4 KrownCorp – Demande de pavage

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise KrownCorp s'est reliée aux réseaux d'égouts et d'aqueduc municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a assumé les coûts de branchements aux réseaux;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer lesdits travaux il a fallu enlever l'asphalte de la rue;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise s'est engagée à procéder à la pose d'asphalte à ses frais;

CONSIDÉRANT QU'en pareil circonstance la Ville défraie la moitié de coûts des travaux de pavage;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville accepter de payer la moitié des coûts de pavage des travaux effectués sur la rue Belmont par l'entreprise KrownCorp jusqu'à concurrence de 2 875 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-09-03-13

### 6.5 EXP – Ponceau du Maxi – Offre de service

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 909-OFFRSERV-QC d'EXP afin de faire une mise à jour de l'étude économique pour la réfection du ponceau MAXI à Richmond, au montant de 6 000 \$, taxes en sus; que la présente résolution abroge la résolution no 2024-07-02-21.

(Adoptée)

2024-09-03-14

## 7. SERVICE RÉCRÉATIF

### 7.1 Commission scolaire Eastern Township – Éclairage du terrain de soccer du RRHS – Projet d'entente

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Eastern Township et les municipalités de Melbourne, Richmond et Cleveland entendent favoriser l'utilisation rationnelle des équipements scolaires et municipaux pour répondre aux besoins éducatifs et récréatifs de leurs clientèles respectives;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Eastern Township et les municipalités de Melbourne, Richmond et Cleveland s'entendent relativement à l'aménagement d'une installation d'éclairage pour l'un des terrains de soccer sur le site du Richmond Regional High School appartenant à la Commission scolaire sis dans les limites territoriales de la Ville de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements constituent et constitueront des équipements récréatifs et communautaires et que ces équipements ne seront utilisés qu'à des fins non lucratives;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Eastern Township et les municipalités de Melbourne, Richmond et Cleveland s'entendent aussi sur les conditions d'utilisation des autres terrains de soccer appartenant à la Commission et qui sont localisés au Richmond Regional High School et à l'école St-Francis;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Eastern Township et les municipalités de Melbourne, Richmond et Cleveland s'entendent sur le partage des coûts relatifs à l'installation, à l'entretien, aux réparations et aux remplacements des équipements récréatifs, sur les propriétés de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a été désignée par les Municipalités de Melbourne et Richmond pour négocier



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

l'entente avec la Commission scolaire Eastern Township et agir comme maître d'œuvre pour l'aménagement d'un système d'éclairage sur un terrain du Richmond Regional High School.

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil :

**D'ENTÉRINER** le projet d'entente relative à l'aménagement, à l'entretien et à l'utilisation de terrains de soccer avec la Commission scolaire Eastern Township, la municipalité du Canton de Cleveland, la municipalité du Canton de Melbourne et la Ville de Richmond;

**D'AUTORISER** le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer l'entente;

**DE MANDATER** la municipalité du Canton de Cleveland afin d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du système d'éclairage d'un terrain de soccer sur un terrain de l'école secondaire régionale anglophone de Richmond.

(Adoptée)

2024-09-03-15

### 7.2 Nouveaux horizons – Dépôt de projet – Autorisation signature

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la directrice du service récréatif, Mme Marie-Andrée Ménard, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux-Horizons pour aînés afin de doter la salle communautaire d'un système audio-visuel.

(Adoptée)

### 7.3 Journalier service Récréatifs et service des Travaux publics et des parcs - Nomination – Embauche

Le directeur informe les membres du conseil que la Ville a procédé à l'embauche de M. Jean-Philippe Flamand à titre de journalier aux services Récréatifs et des Travaux publics et des parcs, à l'échelon 2, et que son entrée en fonction soit fixée au 9 septembre 2024.

## 8. ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2024-09-03-16

### 8.1 Dépenses mensuelles par le directeur général – Dépôt

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de prendre acte du dépôt et entérinent la liste des dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement de contrôle et suivis budgétaires et à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et ville*.

(Adoptée)

### 8.2 Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – ClimatSol-Plus – Accusé réception

À titre d'information, les membres du conseil prennent connaissance d'un accusé de réception reçu du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant la demande d'aide financière dans le cadre du programme ClimatSol-Plus.

### 8.3 Commission municipale du Québec – Révision périodique de la reconnaissance accordée aux fins d'exemption des taxes foncières - Le rivage du Val St-François et Les Tabliers en folie

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance la Commission municipale du Québec concernant la révision périodique



**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond**

de la reconnaissance accordée aux fins d'exemption des taxes foncières visant Le rivage du Val St-François et Les Tabliers en folie.

2024-09-03-17

**8.4 Directeur du service des travaux publics, parcs et immeubles – Nomination – Embauche**

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de procéder à l'embauche de M. Éric Therrien au poste de directeur du service des Travaux publics, parcs et immeubles, et que son entrée en fonction soit fixée au 16 septembre 2024.

(Adoptée)

2024-09-03-18

**8.5 Union des municipalités du Québec – Assurance cyberrisques – Soumission**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter l'assurance cyberrisques de BFL Canada que l'Union des municipalités du Québec nous a fait parvenir, la prime totale incluant les taxes et les frais est au montant de 3 573,93 \$.

(Adoptée)

2024-09-03-19

**8.6 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Lot 6 168 153 sur la 7<sup>e</sup> Avenue – Destruction de milieu humide – Demande de contribution**

CONSIDÉRANT la demande de destruction de milieux humides sur le lot no 6 168 153 adressée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 10 février 2023;

CONSIDÉRANT la réponse favorable du ministère en contrepartie d'une contribution financière à titre de compensation de 105 508.48 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le versement de la contrepartie financière à titre de compensation d'un montant de 105 508.48 \$, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la destruction de milieux humides ou hydriques sur le lot no 6 168 153; que ladite somme soit puisée à même le surplus accumulé non-affecté.

(Adoptée)

2024-09-03-20

**8.7 Règlement 340 fixant le traitement des membres du conseil municipal de la Ville de Richmond – Avis de motion – Projet – Adoption**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (R.L.R.Q., c. T-11.001), il est permis au conseil d'une Municipalité de décréter, par règlement, quelle sera la rémunération versée aux membres du conseil pour les fonctions exercées par eux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le projet de Règlement numéro 340 fixant le traitement des membres du conseil municipal de la Ville de Richmond.

(Adoptée)



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2024-09-03-21

### 8.8 Novo - Classement dans les mutuelles à performance pour l'année 2025 – Novo Sélect

Le directeur général fait part du classement de la municipalité dans les Mutuelles à performance Novo pour l'année 2025, à savoir Novo Sélect.

### 8.9 Techn-Nic Réseau conseil - Licences informatiques MERAKI - Soumission

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 1121 de Techn-Nic Réseau conseil pour l'achat de 10 licences informatiques MERAKI d'une durée de 7 ans, au montant de 17 445,34 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

## 9. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour sous cette rubrique.

## 10. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONNÉES, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

### 10.1 Fondation du Val-St-François - Méchoui pour une bonne cause - Invitation

Les membres du conseil ne donnent pas suite à l'invitation pour cet événement.

2024-09-03-22

### 10.2 Canton de Melbourne – Terrain de soccer – Éclairage – Demande de soutien

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité du Canton de Melbourne pour le dépôt d'un projet d'éclairage d'un terrain de soccer au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet regroupe la contribution financière de 3 municipalités, à savoir la Ville de Richmond et les Cantons de Cleveland et de Melbourne;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'éclairage d'un terrain de soccer est des plus structurant pour la grande communauté de la région de Richmond; POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond appui sans réserve la demande formulée par la municipalité du Canton de Melbourne au Fonds de soutien aux projets structurants géré par la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

(Adoptée)

2024-09-03-23

### 10.3 Municipalité de Saint-Claude – Souper-bénéfice « Du bonheur en bouche » - Invitation

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de verser un don de 130 \$ à la municipalité de St-Claude pour l'organisation d'un souper bénéfique au profit de la Maison de la famille les Arbrisseaux et ce, sans participer au souper.

(Adoptée)

2024-09-03-24

### 10.4 Action climat - Gestion des eaux de ruissellement – Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROVBQ) dépose une demande de subvention au programme Action-Climat le 9 septembre prochain;



**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière St-François (COGESAF) est partenaire du projet;  
 CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'accompagnement des municipalités dans la mise en place de pratiques de gestion durable des eaux pluviales;  
 POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'appuyer le dépôt du « *Projet provincial d'accompagnement à la formation et à la planification et au déploiement d'actions de gestion durable des eaux pluviales et de ruissellement au Québec* » par le ROBVQ en collaboration avec le COGESAF au programme Action-climat mis en œuvre par le Fonds d'action québécois pour le développement durable et géré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatique, de la Faune et des Parcs du Québec.

(Adoptée)

**11. CORRESPONDANCES DIVERSES**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour sous cette rubrique.

**12. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)**

2024-09-03-25

**12.1 Liste des chèques et dépôts directs émis**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 241 250,23 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques émis datée du 29 août 2024.

(Adoptée)

2024-09-03-26

**12.2 Liste des chèques et dépôts directs à autoriser**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 96 785,76 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 29 août 2024.

(Adoptée)

2024-09-03-27

**12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser**

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 213 438,62 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

<b>Factures 2024</b>	<b>Avant taxes</b>	<b>Après taxes</b>
<u>CHEM-AQUA</u>		
Controller - Tour d'eau aréna	5 833,95 \$	6 707,58 \$
<u>TERRE NATURE INC.</u>		
Travaux de paysagement	4 370,00 \$	5 024,41 \$
<u>MRC VAL ST-FRANCOIS</u>		
Quote-part 2024 (3 <sup>e</sup> versement)	84 640,67 \$	84 640,67 \$
<u>GABRIEL COUTURE &amp; FILS</u>		
4 portes - Aréna	5 594,00 \$	6 431,70 \$



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

CORP. PAYS DE L'ARDOISE

Subvention 2024 20 000,00 \$ 20 000,00 \$

FAGUY

Génératrice - Achat 93 000,00 \$ 106 926,75 \$

GRAND TOTAL 213 438,62 \$ 229 731,11 \$  
(Adoptée)

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**13.1 M. Rosaire Cabana – Comité consultatif d'urbanisme**

Le conseiller Boutin formule une motion de remerciement à l'endroit de M. Rosaire Cabana qui a œuvré de nombreuses années comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

**13.2 « Mabuhay Fest » - Succès**

Les conseillers adressent des félicitations à la communauté philippine de Richmond pour l'excellente organisation de l'événement « Mabuhay Fest ».

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS – SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**14.1 M. Hubert Royer – Avenue de Melbourne Nord**

M. Royer s'informe quant au suivi de sa demande pour l'installation d'un trottoir sur l'Avenue de Melbourne Nord.

2024-09-03-28

**15. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, à 20 h 08, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 799.

Rémi-Mario Mayette OMA  
directeur général et greffier-trésorier